



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 AOÛT 2015

À une séance extraordinaire tenue le 31 août 2015 à 19 h, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, maire
M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
M. André Sévigny, conseiller n° 5
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4 - absente

La directrice générale atteste qu'une personne est présente dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation

ÉTUDE :

4. Contrat pour l'aménagement de la piste multifonctionnelle (pavage)
 5. Période de questions
 6. Adoption du procès-verbal de la séance tenante
 7. Clôture de la séance extraordinaire
-

16637-08-2015
point no 2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 31 août 2015 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

16638-08-2015
point no 3

VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1 et constat unanime est fait par tous les conseillers.



Que les membres du conseil municipal considèrent l'avis de convocation bon et valable et au surplus, y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité

16639-08-2015
point no 4

**CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE
(PAVAGE)**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour le pavage de la piste multifonctionnelle, par le biais du site Se@o;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues, soit :

| # | NOM DE LA COMPAGNIE | MONTANT TAXES INCLUSES |
|---|----------------------------------|---------------------------|
| 1 | Gilles Audet Excavation inc. | 75 364.27 \$ |
| 2 | Les Entreprises Lévisiennes inc. | 95 294.16 \$ |
| 3 | Bédard et Frères GPM inc. | 102 467.31 \$ |

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la plus basse soumission, soit Gilles Audet Excavation inc., pour la somme de 75 364.27 \$ incluant toutes taxes.

Que la dépense pour les travaux de pavage de la piste multifonctionnelle soit prélevée dans le compte affecté aux fonds de parc et terrain de jeux.

Adopté à l'unanimité

16640-08-2015
point no 6

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 31 août 2015 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

16641-08-2015
point no 7

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance extraordinaire le 31 août 2015, à 19 h 02.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/secrétaire
